



Commission permanente de Contrôle linguistique
Rue Montagne du Parc 4 – 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le

[...]

[...]

Monsieur le Ministre,

En sa séance du 30 juin 2005, la Commission permanente de Contrôle linguistique (CPCL), siégeant sections réunies, a examiné une plainte déposée en raison du fait qu'à la bibliothèque Fonds Quételet les ordinateurs seraient configurés uniquement en néerlandais.

Aux demandes de renseignements de la CPCL des 15 décembre 2004, 28 février et 21 avril 2005, vous répondez :

"... A la bibliothèque Fonds Quételet, les visiteurs peuvent depuis quelque temps effectuer des recherches à l'aide d'un ordinateur. A cette fin, plusieurs appareils (une vingtaine) ont été mis à la disposition. Dans un souci d'uniformisation, tous ces PC ont été installés en faisant appel au système d'exploitation Windows NT. Cet environnement suranné a le désavantage qu'il ne permet pas à l'utilisateur de faire basculer l'interface d'une langue dans l'autre. En revanche, les systèmes d'exploitation plus récents (Windows 2000 ou Windows XP) permettent de faire ce basculement. Pour six des vingt PC, dont le modèle est dépassé, la substitution du système d'exploitation n'est plus possible. Ces PC seront, dès lors, remplacés. Les quatorze PC restants pourront facilement être munis d'un système d'exploitation plus récent.

A l'heure actuelle, mon département est occupé, dans le cadre du renouvellement des configurations PC, à mettre en œuvre une reconversion complète de l'équipement PC, en tenant compte des moyens financiers disponibles (une telle reconversion requiert en effet la mise en place d'équipements plus récents, et, partant, le remplacement des PC existants). Nous avons délibérément différé ce renouvellement au moment où le déménagement de la bibliothèque Quételet serait mené à bien.

Priorité a été donnée à ce que le problème concerné soit résolu, en l'espèce par le remplacement des 6 configurations surannées et par le upgrading du système d'exploitation des 14 autres PC. Cette opération est en cours et devrait se réaliser selon notre planning pour la fin de ce mois....".

*

*

*

La Bibliothèque Fonds Quételet est un service central au sens des lois sur l'emploi des langues en matière administrative, coordonnées par arrêté royal du 18 juillet 1966 (LLC).

Les configurations des ordinateurs mis à la disposition du public, ainsi que toutes les informations qui y apparaissent, sont des avis et communications au public.

Aux termes de l'article 40, alinéa 2 des LLC, les avis et communications que les services centraux font directement au public sont rédigés en français et en néerlandais.

En l'occurrence, la configuration des ordinateurs accessibles au public, devrait être accessible dans les deux langues.

Il ressort de la réponse qu'un équipement informatique suranné ne permet effectivement pas de faire basculer l'interface d'une langue dans l'autre, et la CPCL considère dès lors la plainte comme étant recevable et fondée.

Elle prend toutefois acte que, dans le cadre du renouvellement des configurations PC, il est actuellement procédé à une reconversion complète de l'équipement qui devrait être réalisée très prochainement.

Copie du présent avis est notifiée au plaignant.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Président,

[...]